

**De:** simon.grollemund@yahoo.fr  
**Date:** 21 mars 2023 à 20:46:47 UTC+1  
**À:** ep.environnementmc@gmail.com  
**Objet:** avis enquête publique

Bonjour,  
merci de trouver en PJ mes observations concernant l'enquête publique relative au projet de régularisation, extension et création d'ISDI de l'entreprise Environnement Massif Central.

Avec mes salutations.

Simon GROLLEMUND  
06.08.71.11.78

Merci de trouver ci-dessous mes observations concernant le projet de régularisation, extension et création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) par la société Environnement Massif Central (EMC).

En premier lieu, je tiens à vous informer que je m'oppose farouchement à ce projet. C'est une honte d'avoir un tel projet aux portes de la Préfecture de la Lozère, département à la qualité de vie inégalée.

Caché à ces plus proches résidents, ce projet aura un impact environnemental important. Il sera le fruit de désagrément considérable pour les habitants les plus proches en raison des odeurs, du bruit et des poussières sans compter la dépréciation de nos biens qui ne sont qu'à 500m d'une décharge. Les usagers du reboisement ne profiteront plus de ce secteur déjà fortement impacté par les plastiques, les odeurs et les écoulements nauséabonds. Nous nous exposerons à des risques pour notre sécurité.

Tout d'abord, en tant que résident du quartier de La Bergerie je trouve inadmissible que ce projet soit passé sous silence auprès des habitants du lotissement. En effet, les premières maisons se trouvent à moins de 500 m du site. Il m'aurait donc semblé important voir indispensable de recueillir et d'informer les habitants. Or, à ma connaissance et sauf erreur de ma part je n'ai vu aucun panneau d'information dans notre quartier.

Il est important de noter que, ici, nous "profitons" pleinement, en fonction de la météo, des "délicates odeurs" produites par EMC. Je ne vous cache pas ma profonde déception lorsque je subis ce phénomène surtout ici, en tant que lozérien, dans le département le moins peuplé de France, à la qualité de vie inégalée dont le slogan il y a quelques années était "Lozère tu m'aères !". Et bien, les choses ont bien changé ! D'ailleurs qui dit odeurs dit particules dans l'air, quand est-il de la qualité de l'air que nous et nos enfants respirons ? Mendois depuis plus de 40 ans, je vois mon environnement se dégrader de jour en jour et en 2014 lorsque j'ai construit sur un terrain nu à 90€ le m<sup>2</sup> je ne me doutais pas que c'était à côté d'une décharge... Je tiens d'ailleurs à cette occasion à remercier nos décideurs et politiques locaux pour leurs capacités à se projeter dans l'avenir lorsqu'ils planifient l'installation d'entreprise et de zones habitées.

Conscient de l'importance de traiter nos déchets, je ne comprends pas l'intérêt d'installer cela aux portes de la Préfecture à proximité immédiate d'un lieu de vie. A ce sujet, je suis sûr que les services publics et la commune sont d'ailleurs particulièrement bien au courant de l'état catastrophique de l'environnement à proximité de cette entreprise. A plusieurs reprises, les usagers ont fait remonter la présence importante de plastiques en tout genre disséminés dans les bois alentours et les odeurs et qualité des eaux de pluie rejetées par le site de stockage. Ne serait-il pas judicieux de régler ces problèmes avant de s'agrandir ? Cette extension et cette création d'ISDI qui auront des conséquences lourdes sur l'environnement. Le projet d'ISDI se fera dans un "valat" dont les écoulements vont directement au Lot quelques centaines de mètres plus bas, la qualité de l'eau n'en sera qu'affectée. Les dépôts ont d'ailleurs déjà commencé et les déchets déposés sont loin d'être des inertes. On y trouve ciments et agrées en tout genre mais aussi les restes de plomberie,

tuyauteries, ferraille, PVC et autres éléments. Si le projet consiste à accepter tout et n'importe quoi ce ne sera pas une ISDI mais bel et bien une décharge. Aucun contrôle et peu de volonté de la part des certaines entreprises de procéder à un tri efficace... et ce en 2023 ! Les déversements abordés ci-dessus ont commencé le 26/11/2020, j'avais à cette occasion informé la commune par mail et me permet de le joindre, à nouveau, ci-dessous :

"Madame, Monsieur,

je viens par la présente vous faire part de mon inquiétude face à l'évolution de la situation dans le sommet du Valat de Rivemale, commune de Mende, en-dessous de la ZAE du Causse d'Auge (entre EMC et l'entreprise Chaussons).

Après avoir été dernièrement déboisée, cette partie de la commune fait maintenant l'objet de déversement régulier de déchet. Soit du côté d'EMC soit du côté du terrain jouxtant la fabrique de ciment de l'entreprise Chaussons.

D'un point de vue environnemental, tout d'abord, les dépôts sont loin d'être exclusivement des inertes. En effet, du côté ouest, ce sont des restes de chantier composés de plâtre, faïences, PVC et de plein d'autres objets qui laissent supposer que le tri a peu ou pas été fait. Pour l'anecdote, l'accès à ce site de dépôt se fait via un terrain fermé par une chaîne sur lequel il est indiqué "dépôt interdit".

Du côté est, dans le talus en dessous EMC ce sont, certes beaucoup d'inertes, mais aussi des plastiques et autres écoulements liquides plus que suspects.

Si je trouve cette situation catastrophique pour l'environnement je m'interroge aussi sur les désagréments que cela va provoquer pour les lotissements communaux situés non loin de là. Bruit, odeur, poussière et certainement dévalorisation et dépréciation des terrains et habitations voisines.

Enfin, et cela me semble très important, je m'inquiète pour la sécurité des nombreux usagers du chemin passant en-dessous d'EMC. Comme vous pouvez le voir sur la photo jointe, de nombreux blocs de pierre et de béton dévalent le talus pour finir leurs courses dans le valat. Ce n'est pas à vous que je vais démontrer la fréquentation de ce site du reboisement par les mendois surtout en cette période de confinement, mais pas seulement, et donc sur les risques potentiels que ces personnes courent.

Je vous saurais gré de me faire savoir si des dispositions ont été ou vont être prises pour contrôler cette situation. A votre disposition.

Salutations.

Simon GROLLEMUND  
22 RUE JACQUES BREL  
48 000 MENDE  
06 08 71 11 78"

Bien entendu ce courriel est resté sans réponse...

Nous noterons ici, l'aspect "sécurité" que j'ai souhaité aborder. En effet, me doutant que le volet environnement ne serait pas porteur j'ai joué la carte de la mise en danger des usagers, en vain. Il n'empêche que c'est toujours le cas et que le site est très utilisé par les promeneurs et sportifs de Mende.

A la lecture du projet d'ISDI, de sa cartographie et en raison aussi de la configuration des lieux, je ne peux qu'imaginer, que cette création ne soit que le début du remblaiement total de cette tête de ravin. Ce dernier a d'ailleurs été entièrement déboisé il y a quelques années... signe prémonitoire. En effet, le site s'y prête, bien entendu, mais aussi et surtout je m'interroge sur les moyens techniques qui seront mis en place pour retenir les déchets inertes sur les seuls "20 000m<sup>2</sup>" du projet... la gravité étant universelle, je ne sais comment le pied de talus de l'ISDI ne glissera pas plus loin que l'emprise du projet. A ce sujet, les déversements passés ont d'ailleurs déjà pris cette voie là. Je peux fournir des photos ou sinon elles doivent être disponibles en mairie en accompagnement de mon mail du 26/11/2020.

A y regarder de plus près, je constate aussi que de part et d'autre du "Valat de Rivemale" des dépôts ont déjà eu lieu, l'objectif ne serait-il pas de tout combler un fois de plus ? Et une fois que cela sera fait et qu'il y aura une magnifique plateforme, que va-t-elle devenir ? Une nouvelle extension d'EMC ????? Donc à ce rythme là dans quelques années, nous aurons une usine de traitement des déchets à moins de 200m de chez nous ?

Pour conclure, il y a donc actuellement déjà des problèmes, d'odeur, de cohabitation, de sécurité, de pollution, de gestion des eaux pluviales, d'impact sur les zones de loisirs, de dépréciation de la valeur des terrains. Je ne peux donc que m'opposer au projet. L'extension, la régularisation ne réglerons pas ces problèmes et ne feront que les étendre.

Faute que cela soit fait par l'enquête publique ou nos politiques, je procède actuellement à l'information de mon voisinage de ce projet et nous n'excluons pas de constituer un collectif pour défendre notre qualité de vie.

Simon GROLLEMUND  
22 RUE JACQUES BREL

48 000 MENDE  
06.08.71.11.78